



Quel recours suite a des vices cacher?

Par **amandine**, le **12/04/2012** à **20:54**

Bonjour,

j ai acheteé une maison en aout 2011, je vis dedans depuis 6mois et il y a toute la toiture la sous toiture le sol la facade exterieur et interieur a refaire sous peine que la maison s ecroule je ne me suis apercu de rien quand j ai achetée. Quels sont les recours pour me sortir de la je ne peux pas prendre en charge de tel travaux!